

Un nécessaire partage du Nil. Entre craintes égyptiennes et rancœur éthiopienne, les négociations progressent¹

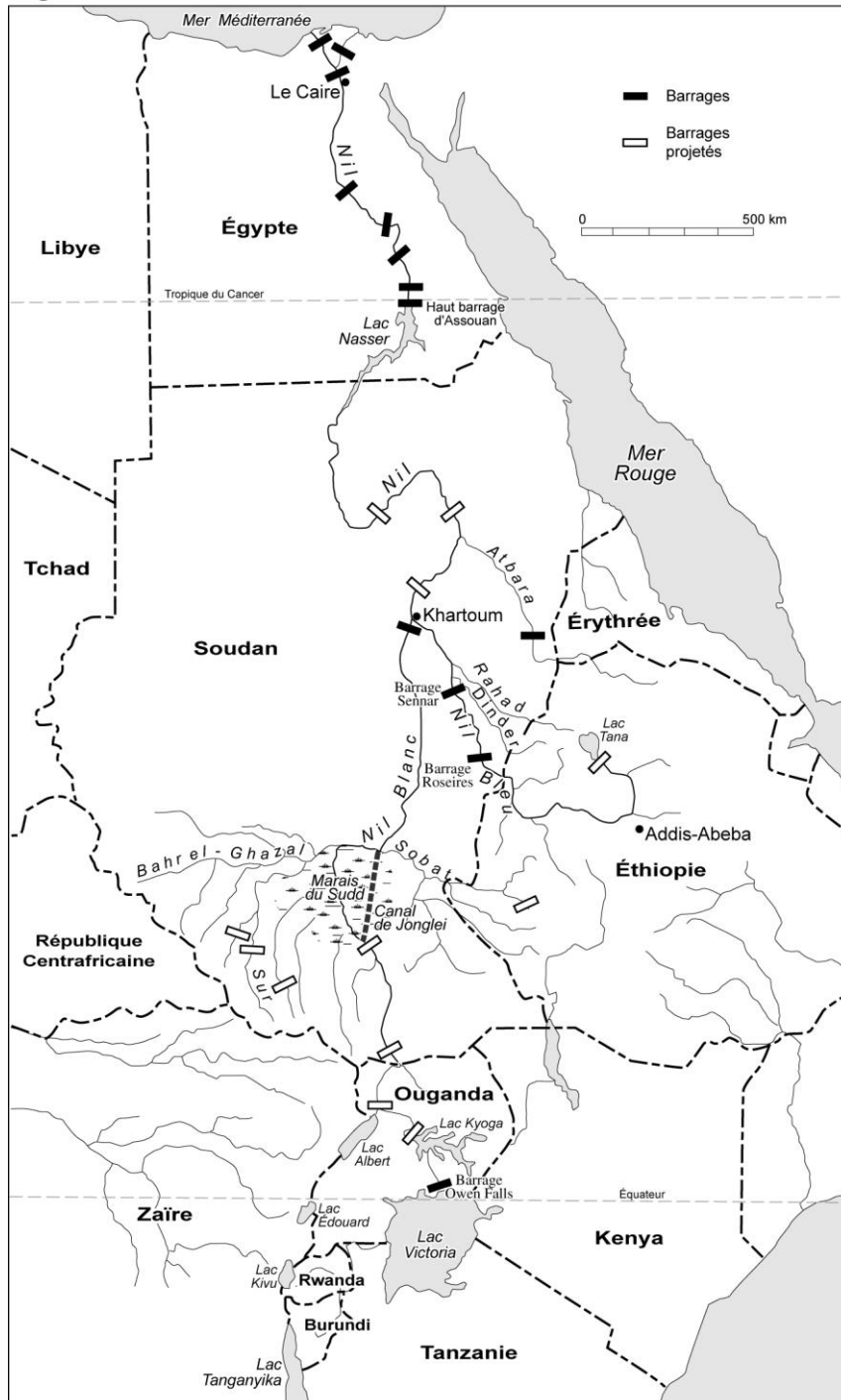
Frédéric Lasserre

- *Professeur adjoint*, département de géographie, Université Laval, Québec
- *Chercheur régulier*, Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI), Université Laval.
- *Chercheur associé*
 - Chaire Raoul Dandurand en Études stratégiques et diplomatiques, UQÀM
 - L'Observatoire Européen de Géopolitique, Lyon

Le Nil est au cœur d'un grave conflit sur le partage de ses eaux. Puissance dominante du bassin du fleuve, l'Égypte a signé des accords avec ses voisins du sud pour lui garantir l'essentiel du flux d'eau : 95 % de l'eau égyptienne provient de l'extérieur de ses frontières. Avec une démographie galopante et une surface agricole utile très réduite, l'Égypte a montré des signes très nets d'agressivité dès que le Soudan ou l'Éthiopie, que drainent les affluents du Nil, ont laissé paraître une volonté d'exploitation de leurs ressources en eau. En 1979, le président Sadate a affirmé que le « le seul facteur qui pourrait déclencher l'entrée en guerre de l'Égypte est l'eau », tandis que le ministre des Affaires étrangères égyptien, M. Boutros Boutros-Ghali a, par une petite phrase désormais célèbre, résumé clairement la position de son pays en 1987, en soulignant que « la prochaine guerre dans la région [serait] sur les eaux du Nil ». ² D'où provient cette forte crainte égyptienne ? Les pays d'amont, Éthiopie, Ouganda, Kenya, ont-ils eu la possibilité de bénéficier de la ressource ? Est-il possible d'envisager une mise en valeur conjointe des eaux du fleuve ?

Le Nil est le plus long fleuve du monde; il draine, sur ses 6 671 km, un bassin imposant de 2,9 M km², bassin qui regroupe dix pays : Burundi, Rwanda, République démocratique du Congo, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Soudan, Éthiopie, Érythrée, Égypte. Il prend naissance dans la région des Grands Lacs, au Burundi et en Ouganda. Le cours du fleuve est alors alimenté par d'importantes pluies de régime équatorial. Au Soudan, il traverse les marais du Sudd, où il reçoit des affluents de rive gauche, mais où l'évaporation est intense et le bilan hydrique négatif : plus de la moitié du débit du fleuve y disparaît chaque année, soit près de 14 milliards m³. ³ Plus au nord, le Nil Blanc rencontre le Nil Bleu, branche tumultueuse issue des montagnes éthiopiennes, dont les eaux augmentent considérablement son débit et en modifient le régime : de régulier, le Nil devient dès lors marqué par de très importantes crues d'été d'origine tropicale. Le Nil est, pour l'essentiel, alimenté par les cours d'eau issus des plateaux éthiopiens (Nil bleu, Sobat, Atbara), lesquels représentent 86% de son débit (Fig .1).

Figure 1 Le bassin du Nil



Source : Lasserre, Frédéric et Descroix, Luc. *Eaux et territoires: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*. Presses de l'Université du Québec, Québec, 510 p., janvier 2003.

Le trait crucial du Nil est cette crue d'été, qui a marqué le rythme des jours en Égypte depuis des siècles : les crues, chargées de limons fertiles, véritables engrais naturels, permettaient à la vallée du fleuve de demeurer fertile et constituaient ainsi l'élément fondamental du don qu'était le Nil pour les hommes. Les crues permettaient au sol de s'imbiber d'eau et au limon de se déposer sur les surfaces agricoles. La régularité globale des crues du Nil a peu à peu laissé se développer, chez les fermiers égyptiens, l'idée d'une ressource abondante et pérenne. Mais cette variation intra annuelle marquée entre étiage et crue impliquait aussi, pour pérenniser une agriculture

Lasserre, Frédéric. « Un nécessaire partage du Nil; entre craintes égyptiennes et rancoeurs éthiopiennes », *Horizons Maghrébins* (Toulouse), 53, 2005, p.101-111

capable de produire en grandes quantités, tant pour nourrir la population que pour soutenir le secteur d'exportation, de constituer de grands réservoirs afin de conserver de l'eau pour les périodes où elle se ferait plus rare.

1. Les eaux du Nil, un outil de développement convoité

1.1. Assouan ou le symbole du développement égyptien

Afin de contribuer au développement économique grâce à l'hydroélectricité, et dans le but également de régulariser le cours du fleuve et de constituer un réservoir en cas de sécheresse, Nasser a décidé en 1956 de la construction du barrage d'Assouan. Le barrage est inauguré en 1971 après 11 ans de travaux. La retenue est très importante : 162 milliards de m³, soit deux fois le volume du débit annuel. Mais, compte tenu de la sédimentation, de l'évaporation, du stockage des crues, des infiltrations, le volume utile se réduit à 90 milliards de m³. À elle seule, l'évaporation à la surface du lac Nasser, serti dans la vallée du Nil en plein désert, fait disparaître 10 milliards de m³.⁴

L'Égypte se trouve confrontée à moyen terme à un dilemme de taille : sa population active dans le secteur agricole est encore importante (35%), sa surface agricole utile (SAU) demeure réduite car, malgré les tentatives de mise en valeur de terres du désert, la salinisation dans la vallée du Nil a tendance à réduire les terres cultivables. Surtout, la salinisation impose la consommation de volumes d'eau croissants, tout comme l'augmentation de la population et l'accroissement du niveau de vie. La disponibilité en eau renouvelable par habitant devrait passer de 922 m³ en 1990 à 337 m³ en 2025, une baisse considérable.⁵

Les projections démographiques laissent entrevoir une stabilisation de la population égyptienne de 120 millions d'habitants vers 2040. Grâce aux travaux d'irrigation que le réservoir d'Assouan a rendus possibles, les superficies récoltées ont considérablement augmenté, tant par l'augmentation de la superficie cultivée que par l'introduction de la double récolte : on passe ainsi de 3,9 millions d'ha récoltés en 1952, à 4,66 M en 1984 et 5,46 M en 2001. Mais l'augmentation de la population (74,7 millions d'habitants en 2003) induit un empiètement urbain sur les meilleures terres agricoles et une augmentation de la consommation ; de plus, les projets de mise en valeur de terres dans le Sinaï et de la vallée de Toshka impliqueraient, par la réduction des débits induite, une intrusion d'eau salée dans le delta et une accélération de l'érosion de ces terres fertiles, érosion déjà favorisée par le blocage des limons dans le barrage d'Assouan. Bref, la surface cultivée risque de diminuer tandis que la demande en produits alimentaires augmente. Le taux d'autosuffisance alimentaire de l'Égypte, un domaine sensible pour le gouvernement d'un pays qui s'était fait le champion du nationalisme et du développement autonome, se situe à un niveau très bas, de l'ordre de 44 %, bien qu'en nette augmentation par rapport aux années 80 où ce taux était tombé à un minimum de 20 %¹. L'Égypte est obligée de recourir à des importations massives de denrées alimentaires : elle est le 1^{er} importateur mondial de blé⁶. En 1990, l'Égypte a acheté quatre fois plus de céréales qu'en 1960, pour une facture dix fois supérieure !⁷

1.2. En Éthiopie : puiser dans l'eau des hauts plateaux

¹ J. Gertel « La mondialisation du pain au Caire », *R.G.L.*, 1998/3, pp. 219-226.

Minée par la guerre et la corruption, l'Éthiopie n'a encore guère exploité ses ressources hydrauliques, lesquelles contribuent, par l'intermédiaire du Nil bleu, de la Sobat et de l'Atbara, pour 86% au débit du Nil en Égypte, comme nous l'avons vu. À peine 0,3% du débit du Nil bleu et des autres affluents du Nil étaient exploités vers 1998.⁸ Il est donc d'autant plus tentant de concevoir des projets pour les exploiter que les autres fleuves et rivières du pays sont, au contraire, fortement exploités.⁹ La chute du régime de Menghistu en 1993 et la fin de la guerre avec l'Érythrée en 2000 ont remis au goût du jour les projets ambitieux de développement de ces ressources, projets d'autant plus urgents qu'il faut reconstruire un pays ravagé par 30 années de guerre civile. C'est que l'Éthiopie, tout comme l'Égypte, doit faire face, d'une part, à une population en augmentation rapide : 65,5 millions d'habitants en 2001, 94 millions en 2010 et 120 millions en 2025 selon les projections actuelles¹⁰; et, d'autre part, aux conséquences de sécheresses cumulées qui fragilisent les exploitations agricoles existantes.¹¹ L'impact des sécheresses se fait plus grand maintenant que le couvert forestier a disparu. A la fin du XIX^e siècle, il représentait 40% du territoire éthiopien; aujourd'hui, seulement 4%. Or, les forêts jouaient un rôle régulateur de l'écoulement des eaux, limitant les crues en période de précipitations, et étalant l'écoulement des eaux accumulées au cours des périodes sèches.

Afin d'assurer un certain degré de sécurité alimentaire pour sa population, l'Éthiopie refuse de renoncer à un ambitieux programme de mise en valeur de terres par l'irrigation. Le gouvernement éthiopien rejette donc les prétentions égyptiennes à un contrôle de son utilisation des eaux s'écoulant sur son territoire. Entre 1990 et 1997, ce sont 28 000 ha de terres qui auraient été mis en irrigation en Éthiopie, selon la FAO : c'est fort peu, quand on sait que le potentiel d'irrigation en Éthiopie est de 3,7 millions d'ha. Les projets retenus par Addis-Abeba prévoient à court terme la mise en valeur de 90 000 ha grâce à la construction d'un réservoir de 7,5 milliards de m³ au lac Tana; à moyen terme, la mise en culture de 434 000 ha; à plus long terme, le gouvernement éthiopien prévoit la construction de 36 barrages et la mise en culture de 1,5 millions d'ha dans le Ouollo et le Tigré. Au total, les projets envisagés par le gouvernement éthiopien à ce jour impliqueraient une baisse du régime du Nil de 4 à 8 milliards de m³ par année. De nombreuses entreprises internationales de génie civil ont déjà signé des contrats pour la construction de nombreux petits barrages essentiellement destinés à l'irrigation. Les relations avec Addis Abeba se sont rapidement détériorées lorsqu'il est apparu que l'Éthiopie entendait aller de l'avant avec son programme de mise en valeur du Nil bleu; en mars 1998, le gouvernement éthiopien a demandé la réouverture du traité de 1959 entre l'Égypte et le Soudan.¹²

Tableau 1. Surfaces agricoles irriguées en Érythrée, en Éthiopie et au Soudan, en milliers d'ha

	Érythrée	Éthiopie	Soudan
1980	?	?	1 800
1990	?	?	1 946
1995	28,1	190	1 946
2002	21	190	1 950
Part dans la surface cultivée, 1999, %	2,4	3,2	25,6

Sources : Statistiques de la FAO.

1.3. Le Soudan de plus en plus tenté par un rapprochement avec l'Éthiopie

Dans le cadre des accords de 1959 signés avec l'Égypte, le Soudan s'est engagé dans la construction des barrages de Khashm el-Girba sur l'Atbara, achevé en 1964, et de Roseires sur le Nil bleu, achevé en 1966. Mais ces réservoirs retiennent des quantités considérables de sédiments issus des plateaux éthiopiens, et s'ensavent très vite : la profondeur du réservoir de Roseires est passée de 50 à 17 m de 1966 à 1975. La capacité de stockage et de production électrique de ces ouvrages se trouve donc très réduite; à long terme, elle remet en cause les projets de développement énergétique et agricoles. Le gouvernement soudanais se trouve, lui aussi, confronté à la question de la pérennité de sa ressource en eau.

Pour l'heure, toute politique d'aménagement d'envergure au Soudan est compromise par l'instabilité chronique du pays, instabilité issue du clivage entre le Nord, majoritairement Arabe et aride, et le Sud, plus humide, aux populations chrétiennes et animistes africaines. Mais la dynamique des besoins croissants en eau et de la guerre civile, dans laquelle le gouvernement et la guérilla sudiste semblent disposés à envisager un accord, a conduit le gouvernement de Khartoum à concevoir de nouveaux projets. Un projet de barrage à Dongola, au nord de Khartoum, ainsi que la mise en valeur de 1,5 million d'ha de nouvelles terres agricoles, notamment dans le désert, sont sérieusement envisagés, au grand déplaisir du Caire.¹³

Ces projets soudanais s'inscrivent dans le cadre d'une politique de mécanisation de l'agriculture, politique décidée par le gouvernement de Khartoum à la fin des années 1960, et peu à peu étendue au sud à partir de la fin de la décennie suivante. Il s'agissait de favoriser les grandes exploitations commerciales destinées à rapporter des devises étrangères nécessaires à l'industrialisation et à l'équipement du pays. Mais ce programme de mécanisation intensif a provoqué un désastre social, privant des milliers de petits fermiers de leurs terres, ce qui a grandement contribué à la reprise de la guerre civile. Près de 95% des forêts de l'est du pays ont été exploitées et défrichées pour faire place à de vastes exploitations dont les sols se sont très rapidement dégradés du fait de l'érosion et de pratiques agraires inadaptées; 17 millions d'hectares ont été perdus du fait de l'érosion. Ces pertes de surfaces exploitables, conjuguées à la pression démographique et à la permanence des projets de grandes exploitations agricoles de la part de Khartoum, ont conduit le gouvernement à envisager la construction de barrages pour bonifier de nouvelles surfaces encore non-exploitées.¹⁴ De plus, le Soudan semble tenté par une collaboration technique avec l'Éthiopie, se rendant compte que la construction de réservoirs dans les hauts plateaux éthiopiens réduirait les pertes par évaporation et l'ensablement dans ses propres réservoirs, un réalignement qui déplaît à l'Égypte.

1.3. Dans la région des Grands Lacs

L'augmentation de la population et le désir de développement économique amènent aussi les pays plus en amont à envisager d'exploiter plus intensément leurs ressources en eau : la Tanzanie, notamment, a entamé la construction d'un projet de pompage d'importants volumes dans le lac Victoria pour irriguer 250 000 ha.¹⁵ En Ouganda, le gouvernement a fait appel à l'aide israélienne, comme en Éthiopie, pour mettre en place des projets d'irrigation afin de contrer les effets de sécheresses récurrentes.¹⁶ Le Kenya a déclaré en décembre 2003 qu'il ne considérerait pas le traité de 1959, partageant les eaux du Nil entre Égypte et Soudan, comme l'obligeant à limiter sa consommation d'eaux du bassin « le Kenya n'acceptera aucune restriction sur les usages des eaux du lac Victoria ou du Nil », a affirmé le ministre adjoint des

Affaires étrangères¹⁷ Avec le temps, les projets de mise en valeur des ressources du Nil se multiplient chez les pays riverains, au grand désarroi de l'Égypte, pays le plus en aval et donc dépendant des décisions des pays d'amont. Force est de constater, dans les pays des Grands Lacs comme au Soudan et en Éthiopie, la très petite part des surfaces irriguées dans la surface agricole totale, mais aussi les signes d'un accroissement de ces surfaces irriguées :

Tableau 2. Surfaces agricoles irriguées dans la région des Grands Lacs, en milliers d'ha

	Kenya	Tanzanie	Ouganda	Burundi
1980	40	120	6	53
1990	54	144	9	70
1995	73	150	9,1	74,4
1999	67	157	9,1	74,4
2002	90	170	9,1	74
Part dans la surface cultivée en 1999, %	1,8	2,4	0,2	9,3

Sources : FAO Stats, 2003; *Council of Ministers of Water Affairs of the Nile Basin States*, Nile Basin Initiative, *Shared Vision Program : Efficient water efficient water use for use for agricultural production*, Entebbe, mars 2001.

L'Égypte voit avec inquiétude ces projets de mise en valeur foisonner depuis quelques années. Au total, ce sont près de 2,9 M d'ha que les gouvernements des pays d'amont envisagent d'irriguer à moyen terme, près de 4,5 M d'ici 10 à 15 ans, à partir de surfaces insignifiantes en 1980, et encore peu étendues en 1997. De tels projets, en supposant que des techniques d'irrigation plus efficaces soient introduites, nécessiteraient environ 25 milliards m³. « La sécurité nationale de l'Égypte repose dans les mains des huit autres pays africains du bassin du Nil », a précisé l'ancien ministre des Affaires étrangères d'Égypte, Boutros Boutros-Ghali, au Congrès américain en 1989.¹⁸ Le Caire est de loin le principal utilisateur des eaux du fleuve, alors que, argumentent les Éthiopiens, l'essentiel (86%) de l'eau du fleuve provient des hauts plateaux d'Éthiopie, qui n'en retire pourtant qu'une faible partie : il ne serait que juste, selon Addis-Abeba, que la part de l'Éthiopie augmente quelque peu.

2. L'eau du Nil appartient-elle à l'Égypte ?

L'identification de l'Égypte au Nil a comme corollaire la représentation d'un fleuve jailli miraculeusement du désert, et en amont duquel les questions d'utilisation de son eau ne se posaient pas : l'eau du Nil appartenait à l'Égypte. La question de la répartition des eaux du fleuve ne s'est posée que lorsque les Britanniques ont entrepris de développer la culture du coton dans la Djezireh soudanaise. L'ingénieur en chef en Égypte, Sir Murdoch MacDonald, avait proposé en 1920 la construction d'une série de barrages dans le haut Nil, qui aurait permis de constituer de nombreux réservoirs pour réguler le cours du fleuve et virtuellement d'éliminer tout risque de manque d'eau. Ce projet aurait notamment permis à l'Égypte de s'affranchir des risques d'une diminution des précipitations en Afrique équatoriale; il aurait également donné un plus grand contrôle sur les ressources en eau aux riverains d'amont, ce que le gouvernement égyptien a refusé catégoriquement.¹⁹ Dès son indépendance en 1922, Le Caire a obtenu de Londres la promesse qu'aucun ouvrage hydraulique ne serait

construit sur le haut Nil, alors situé dans des possessions britanniques, sans l'accord préalable de l'Égypte. L'Accord sur les Eaux du Nil de 1929, issu de ces négociations, instaure un partage entre l'Égypte et le Soudan, allouant 4 km³ à ce dernier et 48 km³ au Caire; mais cet accord négligeait les pays d'amont. Il constitue un précédent qui traduisait le refus égyptien implicite de concevoir une gestion globale du bassin versant du Nil.

Du point de vue égyptien, l'indépendance du Soudan en 1956 semait les germes de graves dangers dans la gestion du potentiel hydraulique égyptien. Afin de contrer les menaces potentielles d'une politique hydraulique par trop autonome du Soudan, l'Égypte a activement promu l'idée d'un nouveau traité bilatéral qui permettrait de partager les eaux du fleuve. En 1959, un accord fut conclu entre l'Égypte et le Soudan, attribuant 18,5 km³ au Soudan et 55,5 km³ à l'Égypte, soit l'intégralité des débits du fleuve. Nulle mention n'était faite des pays d'amont, ce qui amena l'Éthiopie à considérer cet accord, comme tout autre qui se négocierait sans son avis, comme nul et non avenue. Les autres pays d'amont n'ont pas reconnu non plus le traité soudano-égyptien sur le partage des eaux du Nil. Non pas qu'Addis-Abeba souhaitait contrôler l'emploi de l'eau chez les pays d'aval; mais le gouvernement éthiopien récusait toute entreprise de partage des eaux du bassin du Nil qui aurait pour effet de priver l'Éthiopie de toute possibilité de développement de sa ressource en eau.²⁰ Avec la fin de la guerre civile éthiopienne, Addis-Abeba a entrepris de mettre en valeur ses ressources hydrauliques, ce qui inquiète considérablement les Égyptiens, dans un contexte d'accroissement constant de l'utilisation de la ressource. Depuis 1959, les prélèvements égyptiens ont augmenté, au point d'excéder de 1,3 km³ la dotation prévue par les accords de 1959, tandis que le Soudan portait unilatéralement sa quote-part à 20 km³.

3. Une fuite en avant ?

Confronté au dilemme de la sécurité alimentaire et de la très forte demande en eau du secteur agricole, le gouvernement égyptien s'efforce de promouvoir des programmes d'économie et de recyclage de l'eau dans le domaine agricole, car, comme dans la plupart des pays, c'est là que se trouve l'essentiel du potentiel d'économies : 86% des prélèvements sont dus aux activités agricoles. Les autorités égyptiennes ont constaté que le volume d'irrigation moyen des terres agricoles représentait de 7 à 8 000 m³/an/ha, ce qui est beaucoup : de 4 500 à 9 000 m³ seraient suffisants, ce qui permettrait d'économiser des volumes d'eau considérables. La généralisation des motopompes facilite considérablement le travail d'irrigation... et donc tend à accroître les volumes épandus. De plus, les exploitants ont tendance à privilégier les cultures dont le prix est libre et plus rentables, mais qui consomment plus d'eau, comme le riz et le bersim (trèfle d'Alexandrie).²¹

Tôt ou tard, les autorités devront imposer un autre système d'accès à l'eau pour les exploitants agricoles, en abandonnant notamment l'actuelle gratuité de l'eau tout en encourageant de nouvelles techniques d'irrigation, l'aspersion par exemple, efficace à 70% mais qui n'était utilisée que sur 1/5^e des terres en 1998.²² Il serait même possible d'introduire le goutte à goutte, une technologie qui permet une efficacité de l'ordre de 90%²³, mais qui suppose de lourds investissements. On mesure la révolution des mentalités que supposerait l'abandon de la gratuité de l'eau au profit d'une méthode d'irrigation certes plus efficace, mais qui suppose un engagement financier considérable, et un débours en fonction du volume réellement consommé... Envisager un tel programme suppose un courage politique important.

Pour l'heure, les autorités égyptiennes se sont lancées dans une politique de mise en valeur du territoire reposant sur l'exploitation d'aquifères fossiles. Elles invitent la population, moyennant des avantages substantiels, à venir coloniser des villes nouvelles en plein désert, dont l'existence sera rendue possible par le pompage de nappes aquifères et d'eau du Nil. Le gouvernement prévoit ainsi de mettre en valeur, à court terme, 250 000 ha dans le nord du Sinaï grâce aux eaux du Nil canalisées par le canal Al-Salam; 180 000 ha autour de quatre oasis (Oweinat, Farafra, Dakhla, Kharga); et 200 000 ha dans la vallée de Toshka, dans le désert de l'Ouest. Il est déjà prévu que, lorsque les nappes du désert de Nubie seront épuisées, le pompage des eaux du Nil sera augmenté afin de compenser la disparition de cette eau. Les travaux de creusement du canal de Toshka ont débuté en janvier 1997. Ces terres désertiques devraient être rendues cultivables dans une région isolée, grâce au pompage de 5 milliards m³ d'eau du Nil au lac d'Assouan.²⁴ Au total, ce sont près de 600 000 ha qui doivent y être mis en valeur,²⁵ le projet s'insérant dans un vaste programme gouvernemental visant à bonifier 4 millions d'ha.²⁶

D'un point de vue d'efficacité hydraulique, le projet ne laisse pas de surprendre, alors que les terres agricoles du delta commencent à manquer d'eau : outre que les exploitations agricoles consomment beaucoup d'eau en plein désert, les pertes par évaporation que suppose un canal à ciel ouvert sont considérables. La rationalité du projet semble donc étrange; compte tenu de l'avènement de nombreux projets hydrauliques en Éthiopie et dans les autres pays riverains du sud, projets qui ne manqueront pas d'accroître la précarité de l'équilibre égyptien dans la structure de consommation d'eau actuelle, qu'advient-il de ces villes miraculées du désert lorsque l'épuisement des nappes phréatiques imposera un pompage massif dans des eaux du Nil peut-être devenues trop rares ?²⁷

4. Une question qui rend l'Égypte volontiers agressive.

Le Nil est ainsi au cœur d'un grave conflit sur le partage de ses eaux. Puissance dominante du bassin du fleuve, l'Égypte a signé des accords avec le Soudan pour lui garantir l'essentiel du flux d'eau : 95 % de l'eau égyptienne provient de l'extérieur de ses frontières, on l'a vu. Le gouvernement égyptien a affirmé, à plusieurs reprises, sa détermination à recourir aux armes si son approvisionnement en eau était menacé. En 1994, le Soudan s'est proposé de construire un nouveau barrage sur le cours du Nil, parallèlement au projet de former l'Organisation de la Vallée du Nil Bleu avec l'Éthiopie, organisme qui aurait étudié plusieurs projets d'infrastructure importants, sans concertation avec l'Égypte²⁸. En août 1995, insatisfait de l'opposition égyptienne et soucieux de développer davantage ses ressources en eau, le gouvernement soudanais a menacé de dénoncer le traité de 1959²⁹. Estimant là encore que ces gestes représentaient une menace trop importante, l'Égypte a planifié un raid aérien sur Khartoum, annulé apparemment peu avant son déclenchement. Les manœuvres militaires égyptiennes de 1995 à la frontière avec le Soudan ont traduit l'irritation du Caire, suite à l'implication de Khartoum dans la tentative d'assassinat du président Moubarak, mais aussi à cause des projets d'aménagement hydrauliques soudanais. Des incidents de frontière ont opposé les deux pays en 1998.³⁰

La question de la mise en valeur des ressources hydrauliques par les voisins d'amont de l'Égypte se double ici d'une dimension diplomatique : Le Caire a noté qu'Israël est présent dans les projets éthiopiens comme ougandais. À la rivalité sur le partage des eaux du Nil, se superpose désormais une joute diplomatique entre

israéliens et égyptiens sur l'allégeance des pays d'amont. Pour Israël, il est tentant d'offrir ses services de coopération technique, voire militaire dans le cas de l'Éthiopie et de l'Érythrée, aux pays en butte à la colère égyptienne.

L'Égypte n'a pas pour autant négligé la carte de la diplomatie et de la coopération : dans une optique strictement bilatérale avec le Soudan en 1959; dans une optique plus régionale avec le projet *Undugu* en 1983³¹, puis en 1999 avec l'Initiative du Bassin du Nil.

5. Vers une solution négociée ?

La politique de l'eau égyptienne doit jongler avec l'apparition d'une demande plus forte de la part des pays du bassin du Nil, tous situés en amont, dont le Soudan et l'Éthiopie, qui jusqu'ici a fort peu mis en valeur ses ressources hydrauliques du bassin versant. Il est possible de définir une équation pacifique pour résoudre ce délicat problème, mais celle-ci passe par l'acceptation, de la part du gouvernement du Caire, que l'Égypte n'a pas de droit particulier sur les eaux du fleuve, et par l'acceptation, de la part de tous les gouvernements riverains, que leur politique hydraulique soit conçue et gérée au niveau du bassin versant. Un pas encourageant a été franchi en février 1999 avec la création de l'Initiative du Bassin du Nil, IBN (*Nile Basin Initiative*), et dont font partie tous les États du bassin. En mai 1999, le conseil des ministres de l'organisation a entériné un accord soulignant la nécessité de renforcer la coopération mutuelle. La création d'un « Consortium international pour la coopération sur le Nil » a abouti en juin 2001, lors de la conférence de Genève de l'IBN. Il reste aux initiatives gouvernementales à corroborer ces gestes de bonne volonté. L'entente de juin 2001 sur l'utilisation de crédits de recherche de la Banque mondiale à des fins de définition d'un plan de partage global des eaux du Nil semble un pas prometteur, et les pays du bassin ont accepté de se réunir pour définir des priorités de développement.

Cependant, force est d'admettre qu'une entente négociée entre les dix pays du bassin versant, et régissant les usages de l'ensemble des eaux du Nil, n'est pas pour demain. A l'été 2004, il n'était toujours pas question d'attribution de volumes; le simple échange de données hydrauliques et météorologiques, prélude obligé à l'évaluation crédible de la ressource pour une répartition équitable des volumes dans le temps, pose encore des difficultés entre Égypte et Éthiopie, tant les suspicions demeurent ancrées dans les représentations et les discours. L'Égypte semblait viser avant tout, non à définir un partage équitable des eaux du bassin, mais à obtenir la reconnaissance, de la part des autres pays riverains, de ce que l'Égypte considère comme des droits acquis, une notion qui, pourtant, a peu de fondement en matière de droit international de l'eau : le ministre égyptien de l'Irrigation a rejeté en mars 2004 tout projet qui conduirait à une réduction des volumes attribués à l'Égypte³². C'est justement cette attitude qui fait enrager le gouvernement éthiopien et le conduit à adopter une doctrine hydraulique tout aussi radicale, la souveraineté absolue sur son territoire, tant que Le Caire ne négociera pas avec Addis-Abeba un traité formel de partage de l'eau.

Une coopération globale à l'échelle du bassin aurait été possible, et avait été envisagée par les Britanniques : construire des réservoirs importants en Éthiopie, sur les hauts plateaux, là où la sécheresse moindre n'aurait pas impliqué de telles pertes

en évaporation, et où le piégeage des sédiments derrière les retenues n'aurait pas dramatiquement réduit la vie des barrages et réduit la fertilité des crues en aval. Tant l'Égypte que l'Éthiopie, pour des raisons différentes, ont rejeté ce projet. L'Égypte comme l'Éthiopie doivent maintenant développer une coopération en intégrant les erreurs du passé, dont le barrage d'Assouan, un barrage nécessaire, mais au mauvais endroit.

Il faut se garder de trop de pessimisme : voici dix ans seulement, asseoir à la même table de négociation les représentants de l'Égypte et de l'Éthiopie était inimaginable. Les échanges progressent lentement, certes, et le fondement même de toute gestion du bassin versant, l'échange des données hydrologiques, suscite de la méfiance. Mais le ministre éthiopien des Ressources hydrauliques, Shiferaw Jarso, a quitté la conférence de mars 2004 en affirmant qu'un sentiment de confiance se développait avec l'Égypte, et que l'idée d'une structure institutionnelle de gestion des eaux progressait dans les discussions entre Égypte, Soudan et Éthiopie.³³

L'Égypte consent sur le principe à voir l'Éthiopie bâtir des barrages, tandis que l'Éthiopie a renoncé au principe de souveraineté territoriale absolue (selon lequel tout pays est totalement souverain sur les eaux qui coulent sur son territoire) pour se référer maintenant au principe d'usage équitable.³⁴ De même, le ministre égyptien des Ressources hydrauliques a-t-il implicitement reconnu que le traité égypto-soudanais de 1959 ne lie pas les autres pays d'amont en soulignant que « des traités ont été conclus entre certains États, mais pas par tous ». ³⁵ Le chemin à parcourir est long, compte tenu de la profondeur de la méfiance et de l'incompatibilité des doctrines développées par les différents États. Mais les négociateurs n'ont pas tout le temps devant eux non plus : le gouvernement éthiopien a entamé ses projets de développement de l'irrigation, tout comme l'Égypte progresse dans l'aménagement de la vallée de Toshka, tous projets qui vont demander d'importants volumes d'un fleuve déjà très sollicité, tandis que l'accroissement démographique des pays du bassin accentue la tentation de recourir à l'irrigation rapidement. L'IBN est un peu une course contre la montre.

Mots-clés : Nil, Égypte, Soudan, Éthiopie, bassin versant, négociation, Initiative du Bassin du Nil, partage, gestion.

Résumé : Le Nil draine un vaste bassin qui comprend dix pays. L'Égypte a, depuis fort longtemps, bâti son existence même sur l'exploitation de ses eaux. Pays d'aval, elle voit avec inquiétude des pays en amont envisager de développer leur irrigation pour subvenir à leurs besoins croissants, notamment le Soudan et surtout l'Éthiopie, avec qui les tensions au sujet du partage du fleuve ont été récurrentes. On observe une atténuation de la rhétorique belliqueuse de part et d'autre, dans le cadre de nouvelles négociations entamées en 1999, l'Initiative du Bassin du Nil. Le chemin reste cependant long à parcourir avant d'aboutir à une entente globale.

Frédéric Lasserre

Frédéric Lasserre est professeur au département de géographie de l'Université Laval (Québec), chercheur à l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI) où il dirige l'Observatoire de Recherches Internationales sur l'Eau (ORIE),

Lasserre, Frédéric. « Un nécessaire partage du Nil; entre craintes égyptiennes et rancoeurs éthiopiennes », *Horizons Maghrébins* (Toulouse), 53, 2005, p.101-111

et chercheur associé à la Chaire Raoul Dandurand en Études stratégiques et diplomatiques (Université du Québec à Montréal) ainsi qu'à l'OEG. Il a notamment publié *Le territoire pensé : géographie des représentations territoriales*, aux Presses de l'Université du Québec (avec Aline Lechaume, 2003); *Eaux et territoires: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, également aux Presses de l'Université du Québec (avec Luc Descroix, 2003), et *Espaces et enjeux : méthodes d'une géopolitique critique*, chez L'Harmattan, (avec Emmanuel Gonon, 2002).

¹ La recherche diffusée dans cet article a bénéficié du soutien du Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture (FQRSC). Je remercie Patrick Forest pour son assistance.

² Gleick, Peter, « Water and Conflict. Fresh Water Resources and International Security », *International Security*, 18(1), 1993, p.85.

³ Mutin, Georges, *L'eau dans le monde arabe*, Ellipses, Paris, 2000, p.42.

⁴ Raymond Février, « Le rôle de l'eau dans l'économie agroalimentaire des pays riverains du Sud et de l'Est de la Méditerranée », *C.R. Acad. Agric. Fr.*, 1999, 85, n°1, p.4; Georges Mutin, *L'eau dans le monde arabe*, Ellipses, Paris, 2000, p.49.

⁵ Martin Hvidt, « Water resource planning in Egypt », in *The Middle Eastern environment : selected papers of the 1995 Conference of the British Society for Middle Eastern Studies*, St Malo Press, 1996.

⁶ Association générale des producteurs de blé, www.agpb.fr, c. le 3 décembre 2004.

⁷ Georges Mutin, op. cit., 2000, p.55.

⁸ Mesfin Abebe, « The Nile, Source of Cooperation or Conflict ? », *Water International*, 20, 1995, p.33.

⁹ Maurice M. Ndege, « Strain, Water Demand, and Supply Directions in the most Stressed Water Systems of Eastern Africa », dans Eglal Rached, Eva Rathegeber et David Brooks (dir.), *Water Management in Africa and the Middle East*, CRDI, Ottawa, 1996, p.57.

¹⁰ www.library.uu.nl/wesp/populstat/populhome.html; Ethiopian Central Statistical Authority.

¹¹ Jacques Bethemont, *Les grands fleuves. Entre nature et société*, Armand Colin, Paris, 1999, p.202

¹² Georges Lebbos, « La vallée du Nil », *Les Cahiers de l'Orient*, n°44, 1996, p.42; BBC News, 7 avril 1998.

¹³ « Stormy waters over Egypt's Nile ambitions », *Mail&Guardian*, 2 novembre 1998; Michael Klare, *Resource Wars. The new landscape of global conflict*, Henry Holt, New York, 2001, p.155.

¹⁴ Michael Renner, *Fighting for Survival. Environmental Decline, Social conflict and the New Age of Insecurity*. Worldwatch Environment Alert Series, WW. Norton, New York, 1996, pp.69-71.

¹⁵ *Sudan Tribune*, 14 février 2004.

¹⁶ *Africa News Online*, 17 avril 2000.

¹⁷ *Sudan Tribune*, 16 janvier 2004; *Middle East Times*, 6 février 2004.

¹⁸ Sandra Postel, *Last Oasis: Facing Water Scarcity*. World Watch Institute, W.W. Norton, New York, 1992, p.73; *Pillar of Sand : Can the Irrigation Miracle Last ?*, op. cit., 1999, p.147.

¹⁹ Robert Collins, *The Waters of the Nile*, Marcus Wiener, Princeton, 1996, pp.103-144.

²⁰ Habib Ayebe, *L'eau au Proche-Orient : la guerre n'aura pas lieu*, Karthala-CEDEJ, Paris, 1998, p.139; Frédéric Lasserre, « Le prochain siècle sera-t-il celui des guerres de l'eau ? », *Revue Internationale et Stratégique*, 1999, n°33.

²¹ John Bulloch et Adel Darwish, *Water Wars, Coming Conflicts in the Middle East*, Victor Gollancz, Londres, 1993, p.22 ; Georges Mutin, *L'eau dans le monde arabe*, op. cit., 2000, p.60.

²² Peter Gleick, « Conflict and Cooperation over Fresh Water », dans *The World's Water, The Biennial Report on Freshwater Resources 1998-99*, Island Press, Washington, 1998, p.117.

²³ L'efficacité d'une technique d'irrigation mesure la part de l'eau répandue qui parvient effectivement aux racines des plantes.

²⁴ *Le Devoir*, Montréal, 18 octobre 1999; Sandra Postel, op. cit., 1999, p.144.

²⁵ *The Economist*, 12 avril 1997.

²⁶ Emma Young, « Just a Mirage? », *New Scientist*, 18 décembre 1999.

²⁷ Fred Pearce, « Deluge of criticism greets Nile irrigation plans », *New Scientist*, 25 janvier 1997, p.5; *The Economist*, 20 mars 1999.

²⁸ Khaled Dawoud, « Le dialogue, un don du Nil », *Le Courrier de l'Unesco*, octobre 2001, p.30.

²⁹ Ilan Berman et Paul Michael Wihbey, « The New Water Politics of the Middle East », *Strategic Review*, été 1999, <http://www.israeleconomy.org/strategic/water12900.htm>.

³⁰ Marq de Villiers, *Water*, op. cit., 1999, p.244; Frédéric Lasserre, « L'eau : source de conflit ou facteur de coopération ? », *Le Devoir*, Montréal, 14 août 2000.

³¹ Le projet de l'Undugu devait être un forum de coopération au sein desquels les États membres devaient promouvoir le développement économique. Son mandat était de favoriser les projets communs dans les domaines des transports et des communications, de l'énergie et des ressources hydrauliques, du tourisme, de l'alimentation, de l'agriculture et du commerce. Aucun projet hydraulique concret n'est sorti de cette instance de dialogue.

³² *Middle East Times*, 12 mars 2004.

³³ Communiqué, ministère des Affaires étrangères, Addis Abeba, 2 avril 2004.

³⁴ Frédéric Lasserre, « L'Égypte peut-elle envisager un partage du Nil ? », dans Lasserre, Frédéric et Descroix, Luc. *Eaux et territoires: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*. Presses de l'Université du Québec, Québec, 2003; Communiqué, ministère des Affaires étrangères, Addis Abeba, 29 juin 2004.

³⁵ *Middle East Times*, 19 mars 2004.